



S'ENGAGER ENSEMBLE

Le Parti socialiste s'engage pour la qualité de vie des habitantes et habitants, au quotidien et tout au long de leur parcours de vie.

Que ce soit au Grand Conseil, au Conseil d'Etat, dans les communes, au sein des associations ou au quotidien, les membres du Parti socialiste ont à cœur de tisser des liens d'écoute et de solidarité entre les habitantes et les habitants de notre canton.

La période de crise que nous avons traversée a démontré l'importance des valeurs et mesures défendues depuis toujours par le Parti socialiste. Les pouvoirs publics doivent continuer à jouer un rôle crucial dans le développement de notre canton en soutien à celles et ceux qui en ont besoin, en ne laissant personne sur le bord de la route. Le Parti socialiste vaudois va s'engager pour des investissements massifs dans les projets de développement durable, pour une politique sociale forte, pour la redistribution des richesses et la réduction des inégalités, pour l'égalité dans les faits, pour une politique du logement ambitieuse face au libre marché, pour des services publics de qualité, et pour un accompagnement des travailleurs et travailleuses, des PME et des indépendant-e-s. Ces investissements étatiques massifs se retrouvent de manière transversale dans notre programme, en faveur d'une économie durable, respectueuse des droits sociaux et en faveur de l'épanouissement et du bien-être social de chacune et de chacun. Tels sont quelques exemples de politiques publiques fortes que le Parti socialiste vaudois considère comme essentielles pour notre canton.

Quels que soient leur origine, leur âge, leur genre, leur orientation sexuelle ou leur situation professionnelle, les cycles de la vie de chacune et chacun sont au cœur de nos préoccupations. Pour avancer ensemble, pour des lendemains solidaires, le Parti socialiste vaudois (PSV) s'engage pour un canton où les habitantes et habitants peuvent :

RESPIRER
HABITER
SE SOIGNER
GRANDIR
BOUGER
SE FORMER
TRAVAILLER
SE DEPLACER
PARTICIPER
SE CULTIVER
BIEN VIEILLIR
TRANSFORMER

1. RESPIRER

POUR DEMAIN, AGIR AUJOURD'HUI

Grandir, vivre, s'épanouir dans un environnement sain, telle est la vision que défend le PSV. Les ressources naturelles dont nous dépendons doivent être utilisées avec parcimonie. Le PSV soutient les développements massifs des infrastructures publiques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et ainsi nous adapter aux effets des changements climatiques, tout en préservant la qualité de vie et en promouvant l'égalité des chances. De ces investissements sont créés des emplois, lesquels bénéficient aux entreprises locales. Pour le PSV, le changement doit s'opérer sans préjudice pour les plus vulnérables.

1.1 Atteindre 100% d'énergies renouvelables en 2050

Grâce à des investissements publics de 1 milliard de francs sur 30 ans dans le solaire, l'éolien, la biomasse, la géothermie, l'hydrogène vert ou l'énergie hydraulique, nous devons avoir l'ambition d'être approvisionné.e.s uniquement par des énergies propres d'ici 2050.

1.2 Étendre les espaces naturels et assurer leur préservation

Afin de conserver et préserver la faune et la flore indigènes, il est nécessaire de protéger les milieux dans lesquels elles existent. Plus les surfaces naturelles sont étendues, plus leur richesse sera grande et les écosystèmes protégés. Les espaces naturels de valeurs (réserves naturelles d'importances cantonales ou lieux dévolus en priorité à la sauvegarde de la biodiversité) doivent être non seulement protégés mais également augmentés sur l'ensemble du territoire cantonal. Construire des corridors biologiques (ecoducs) pour la faune sauvage lors de la construction d'obstacles résultant de l'activité humaine (par ex. routes).

1.3 Améliorer la qualité de l'air

La qualité de l'air que nous respirons profite à notre santé et à notre environnement. Des concentrations excessives de polluants atmosphériques sont encore observées, en particulier dans les agglomérations. Couvrant aujourd'hui un périmètre de 26 communes, le plan de mesures OPair doit être étendu à l'ensemble du canton.

1.4 Passer à une agriculture durable et équitable

En développant une production agricole au plus proche de la nature (« agriculture de conservation »), nous améliorons la fertilité des terres, tout en augmentant la capacité des sols à stocker du CO₂. L'agriculture devient alors une solution face aux problèmes du réchauffement climatique. En renforçant les filières garantissant une rémunération équitable des paysan-ne-s en Suisse comme ailleurs, auprès des consommateurs mais aussi et surtout par les achats des collectivités, nous renforçons l'agriculture familiale et favorisons la création d'emplois dans les fermes du canton. Nous devons mieux soutenir financièrement les agriculteurs-trices qui souhaitent s'orienter vers l'agriculture biologique et rendre leurs exploitations plus respectueuses de l'environnement.

1.5 Développer une filière de production de bio-matériaux

Il est nécessaire aujourd'hui d'encourager le développement de l'écoconstruction dans notre canton en incitant maîtres d'ouvrages et collectivités publiques à utiliser des alternatives au béton, comme le bois, pour les immeubles locatifs et les bâtiments publics.

2. HABITER

UN LOGEMENT POUR TOUTES ET TOUS

Le PSV s'engage pour des logements de qualité, écologiques, adaptés et abordables pour toutes et tous, sans discrimination, ainsi que pour la protection des locataires. Les nouveaux logements doivent être inclusifs et répondre aux enjeux sociaux d'aujourd'hui : familles monoparentales, vieillissement de la population, isolement, ruptures dans les parcours de vie, etc. Dans ce sens, nous défendons des opérations immobilières non spéculatives, intégrant les mixités sociales, la diversité des modes de vie, la mutualisation de locaux et services ainsi que des espaces extérieurs à disposition des habitant-e-s plutôt qu'aux voitures.

2.1 Améliorer l'assainissement énergétique des bâtiments en protégeant les locataires

Améliorer le bâti au bénéfice des locataires en visant la neutralité carbone en 2050, c'est possible en accélérant fortement l'assainissement énergétique du parc immobilier (passage de 1% à 4% par an) et en privilégiant la transformation à la démolition-reconstruction. Le canton doit investir pour la transition en soutien des locataires, tout en s'assurant par un contrôle des loyers étendu pour garantir l'absence de marge excessive, que ceux-ci profitent effectivement de cette amélioration. Il est également nécessaire que l'Etat encourage la réalisation de ces travaux sans que les locataires soient contraints de quitter leur logement. Partant, les subventions cantonales ne pourront être accordées qu'en échange de l'engagement du bailleur de ne pas résilier les baux. Dans l'hypothèse où ceux-ci devaient tout de même être résiliés, les bailleurs doivent avoir l'obligation de reloger les locataires sortants s'ils le souhaitent.

2.2 Encourager les coopératives d'habitations

Les coopératives d'habitations proposent des loyers entre 20 et 30% moins chers que le marché libre ainsi que des modes d'habiter diversifiés et plus solidaires. L'Etat doit les soutenir par des crédits-relais finançant la phase d'étude de leurs projets. Ce soutien doit également permettre l'accès à des terrains en droit de superficie.

2.3 Garantir un droit au logement pour les personnes précaires

Avoir un toit sur sa tête est la condition nécessaire pour la vie familiale, sociale, professionnelle. Il faut donc généraliser les solutions de logements, temporaires ou plus durables, pour permettre aux personnes en situation de précarité de stabiliser leur situation. De l'hébergement d'urgence au *housing first* comme base des politiques sociales, des structures en nombre suffisant doivent être créées en collaboration avec les communes. Une réflexion avec l'ensemble des partenaires doit permettre de trouver des solutions concertées et de renforcer une politique publique de lutte contre la pauvreté.

2.4 Créer des cautions pour les logements d'étudiant-e-s et pour les personnes en situation précaire

Pour les étudiant-e-s, tout comme les personnes en situation de précarité, les garanties de loyers sont un frein à l'accès au logement. Le Canton doit assumer pour elles-eux ce rôle de caution solidaire. Il faut encourager la création d'hébergements d'urgence et de relais pour les situations les plus précaires.

Nous devons encourager l'habitat intergénérationnel. Basée sur un système d'entraide et de solidarité, la colocation intergénérationnelle permet aux jeunes de disposer d'un logement à prix modéré et à la personne âgée d'éviter l'isolement. Ce modèle de colocation solidaire doit également être facilité pour les personnes en situation de handicap.

2.5 Créer un fonds paritaire canton-communes pour le logement

Un tel fonds peut alléger la charge des communes qui mènent seules une politique active pour divers types de logements subventionnés ou à loyers abordables. Il peut être alloué des subventions et des cautionnements, ainsi que des fonds de roulement, pour l'utilisation du droit de préemption et pour des crédits-relais aux jeunes coopératives.

2.6 Développer une politique de maîtrise foncière publique

Une stratégie cantonale doit permettre l'achat de terrains lorsque ceux-ci présentent un potentiel particulièrement intéressant en matière de logement ou de développements artisanaux ou industriels, en complément des efforts des communes et associations de développement économique. La mise à disposition de terrains sous forme de droit de superficie permet de soutenir la création de quartiers comprenant une part importante de logements abordables et le développement de petites entreprises.

3. SE SOIGNER

DES SOINS DE QUALITE, ABORDABLES POUR TOUTES ET TOUS

La santé n'est pas un luxe, elle est un droit fondamental. Pour cela, il est indispensable de miser sur la promotion de la santé et la prévention des maladies, notamment par l'éducation pour la santé de toutes et tous dès le premier âge, ainsi qu'en promouvant un cadre de vie et de travail favorable à la santé. Mais on ne choisit pas la maladie. Et quand celle-ci frappe, une prise en charge adéquate doit être possible. L'accès à des soins de qualité est un droit qui ne peut être limité par des questions financières.

3.1 Encourager la promotion de la santé et la prévention dès le plus jeune âge

Il est nécessaire d'investir massivement dans ce domaine, notamment dans la promotion de la santé et la prévention des risques psycho-sociaux, de la santé au travail et de la santé périnatale, et y intégrer les enjeux liés à la diversité et au genre. Nous devons particulièrement veiller à une prise en charge adéquate de la santé mentale des enfants et des jeunes.

3.2 Soutenir et développer des projets de soins intégrés dans toutes les régions du canton

La clé c'est la proximité, tels les pôles santé ! Elle passe par le développement des soins à domicile, des soins interdisciplinaires et interprofessionnels ou encore de soins intégrés, centrés sur la personne et ses besoins spécifiques.

3.3 Rendre les soins dentaires, les séances de psychothérapies et les services de secours accessibles à toutes et à tous

Un soutien financier doit être accordé aux personnes ne pouvant financer les services de soins dentaires, de psychothérapie ou les services de secours.

3.4 Soutenir et reconnaître les proches aidant.e.s

Les proches aidant.e.s doivent être reconnus juridiquement et soutenus par un accès à des prestations de coordination et de relais disponibles sur l'ensemble du territoire. Un vrai soutien financier doit leur être accordé en reconnaissance de leur travail important et précieux pour la société.

3.5 Instaurer une caisse maladie unique dans le Canton

Ceci est le seul moyen d'instaurer un contrôle sur l'augmentation des coûts dans le domaine de la santé. Il faut également combattre les réserves indécentes des assurances maladie. Le soutien à la formation et aux conditions de travail des soignant.e.s est également indispensable.

3.6 Mieux prendre en compte les enjeux de santé touchant les personnes LGBTIQA* ¹

Développer une meilleure accessibilité à l'information au public et une formation adéquate et renforcée des professionnel-le-s de la santé. Il faut ainsi prévoir une prévention spécifique pour les personnes gays, lesbiennes, bisexuelles, trans ou intersexes qui sont touché.e-s par des enjeux spécifiques de santé, ainsi qu'une formation permettant aux professionnel-le-s de santé/social de prendre en considération ces spécificités dans leur pratique.

¹ LGBTIQA* sont les sigles utilisés pour parler des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, intersexes, queers et asexuelles.

4. GRANDIR

EGALITE DES CHANCES POUR CHAQUE ENFANT

Un enfant n'est pas responsable de l'environnement dans lequel il vient au monde et grandit. Dès lors nous devons veiller à ce que l'égalité des chances soit garantie tout au long de son développement. Le PSV s'engage pour ne laisser personne au bord du chemin, et ce dès la naissance.

4.1 Offrir aux vaudois·e·s un congé parental de 34 semaines

Le congé parental sera réparti entre 16 semaines pour les femmes et 14 semaines pour les hommes à partir de la naissance de l'enfant, ainsi que 4 semaines à se partager entre les 2 parents entre la naissance et l'âge de l'entrée à la garderie. Ces congés s'appliquent également en cas d'adoption et pour les familles homoparentales.

4.2 Accorder à chaque enfant une place en pré et parascolaire

La demande « Un enfant – une place » doit devenir une réalité dans le canton tant pour les garderies que pour l'accueil parascolaire. Et cela à des coûts accessibles pour tous les parents. A terme, l'accueil de jour des enfants doit devenir un service public, le seul moyen de promouvoir une politique de conciliation optimale entre vie privée et vie professionnelle. Des solutions de garde doivent être proposées pour tous les types de réalités professionnelles (horaires irréguliers, etc).

4.3 Généraliser la participation des enfants et des jeunes

Les enfants et les jeunes ont la possibilité d'être informé·e·s, acteurs et actrices de toutes les décisions qui les concernent et dans tous les cercles où ils-elles peuvent être actifs et actives. Le droit de vote à 16 ans doit leur être accordé pour les impliquer concrètement dans le processus démocratique.

5. BOUGER

POUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES POUR TOUTES ET TOUS, PARTOUT DANS LE CANTON

Bouger, pratiquer un sport dans un cadre adapté, accessible, intégrateur et favorisant le lien social, la pratique sportive est un enjeu de santé publique majeur, mais aussi d'intégration sociale et d'expression personnelle. Le PSV s'engage pour que les structures sportives reçoivent le soutien nécessaire à leurs activités et puissent renforcer l'encadrement des sportives et des sportifs afin d'améliorer leur prise en charge, afin aussi de promouvoir la place des femmes dans le sport et de lutter contre les épisodes racistes ou homophobes. Le PSV souhaite également que le canton soutienne le développement d'infrastructures sportives sur l'ensemble du territoire, cela afin de favoriser l'accessibilité aux pratiques sportive et soutenir la mise en mouvement de l'ensemble de la population.

5.1 Soutenir un sport associatif

Renforcer le soutien aux structures sportives existantes (bénévoles dans les comités, moniteur·trice·s, ...) afin d'améliorer la formation et l'encadrement des activités physiques et sportives, de prévenir les abus et de renforcer l'offre en activité physique et sportive.

5.2 Défendre un accès au sport pour toutes et tous

Un effort particulier doit être réalisé afin de promouvoir la place des femmes dans le sport et de développer les possibilités pour les sportives et sportifs en situation de handicap. En parallèle, un programme de prévention doit permettre de lutter activement contre le racisme et l'homophobie dans ce domaine.

5.3 Développer et moderniser les infrastructures sportives sur l'ensemble du territoire

Initier un programme cantonal de développement et de rénovation des infrastructures sportives sur l'entier du territoire cantonal afin de garantir à la jeunesse et l'ensemble de la population vaudoise un accès à différentes activités physiques et sportives et à des infrastructures de qualité. Cela aura pour conséquence de favoriser la mise en mouvement de l'ensemble de la population vaudoise et lutter ainsi contre la sédentarité.

5.4 Soutenir l'accès aux loisirs pour tous les enfants et les jeunes

Le PSV désire développer une approche plus inclusive et plus sensible au genre et aux minorités dans l'aménagement des infrastructures sportives extérieures. Il convient d'installer des jeux diversifiés, appropriables par toutes et tous, et de privilégier des aménagements qui favorisent la mixité des genres et des vécus, notamment pour les installations de sport urbain et de loisirs.

6. SE FORMER

UNE FORMATION DE QUALITE POUR TOUTES ET TOUS

Il appartient à l'école obligatoire d'apprendre aux élèves à penser, de donner aux élèves les bases qui leur permettront de trouver leur place dans la vie et de progresser dans le monde du travail. L'école doit notamment garantir à toutes et tous l'égalité des chances, viser l'inclusion et lutter contre le décrochage scolaire. Notre système de formation doit permettre aux jeunes de devenir des personnes à la fois responsables et critiques. La recherche a montré sa nécessité face aux défis actuels et il est primordial que le canton entretienne un réseau de hautes écoles performantes et accessibles à toutes et tous, surtout dans le contexte de menace sur la participation de la Suisse aux programmes de mobilité et de recherche internationaux. Enfin, la formation tout au long de la vie doit devenir une réalité, que ce soit pour faire face à un monde professionnel qui change vite ou pour son propre épanouissement personnel.

6.1 Mieux accompagner les élèves et réduire les inégalités

Tenir compte des besoins particuliers de chaque élève pour permettre son développement et son potentiel, y compris au niveau postobligatoire, et renforcer la formation des enseignant·e·s pour y parvenir. Supprimer la pondération excessive des épreuves cantonales de références de 8^e année et du Certificat de fin d'études que Vaud est le seul canton romand à organiser. Renforcer le rôle du maître de classe dans la voie générale. Multiplier les échanges linguistiques pour tou·te·s les élèves. Intégrer les devoirs à domicile dans le temps dédié à l'école. Renforcer l'accessibilité au suivi scolaire. Développer largement l'offre des activités extrascolaires pendant les vacances.

6.2 Permettre à tous les jeunes d'avoir un titre de formation professionnelle ou gymnasiale

Renforcer l'information et l'orientation des jeunes sur la formation professionnelle à l'école. Garantir un accompagnement systématique pour les élèves sans solution à l'issue de l'école obligatoire. Créer de nouvelles places d'apprentissage, en particulier dans les domaines techniques et de la transition écologique. Améliorer l'encadrement dans la formation professionnelle pour améliorer les chances de succès des apprenti·e·s. Poursuivre l'effort des nouvelles constructions gymnasiales pour garantir de bonnes conditions d'études.

6.3 Développer une école plus durable, créative et citoyenne

Intégrer le concept de durabilité dans l'enseignement. Transformer les lieux de formation pour en faire des modèles de durabilité (végétalisation, alimentation, matériel, etc.). Développer les filières sport/arts-études en renforçant l'encadrement des élèves. Outiller les élèves contre l'addiction aux écrans et les dérives des réseaux sociaux.

6.4 Garantir des hautes écoles accessibles à tou·te·s et capables de remplir leurs missions fondamentales

Assurer une accessibilité des hautes écoles par différentes voies et favoriser les passerelles. Renforcer le statut du corps intermédiaire des hautes écoles.

Supprimer les taxes d'étude semestrielles dans les hautes écoles et universités, qui freinent l'accès universel et égalitaire à celles-ci.

6.5 Accompagner et favoriser la reconversion professionnelle et la formation continue tout au long d'une carrière professionnelle

Permettre ainsi à chacun·e de s'adapter aux transformations économiques et au marché du travail en ouvrant des bourses en cours de carrière pour les reconversions vers les métiers de la

transition écologique et d'autres domaines appelés à se développer. Permettre également aux salarié·e·s d'accéder à des formations continues accessibles à même de participer à leur épanouissement personnel, au-delà des impératifs de rentabilité.

6.6 Promouvoir une école respectueuse de la diversité, de l'égalité et qui combat les discriminations

Développer des programmes de lutte contre le sexisme, le racisme, l'homophobie et la transphobie dans toutes les institutions de formation.

Les jeunes et le personnel doivent bénéficier d'un cadre respectueux de leur personnalité. En parallèle, il est nécessaire de valoriser la visibilité des minorités, dans l'offre culturelle, les manuels scolaires et les publications officielles, notamment pour proposer des modèles auxquels elles puissent s'identifier et s'y reconnaître.

7. TRAVAILLER

Un emploi garanti pour un salaire décent

Le marché du travail subit de grandes révolutions avec la numérisation. Pour le PSV, cette transformation doit être une chance et non un motif d'exclusion. Frappés par la crise du COVID-19, certains domaines d'activités ont également été lourdement impactés, mettant en lumière des manquements considérables dans les conditions de travail et la protection des travailleuses et travailleurs et des indépendant-e-s. Il s'agit aujourd'hui de mettre fin au bas salaire et aux licenciements abusifs et d'étendre les conventions collectives de travail, notamment pour lutter contre la sous-enchère salariale et garantir des conditions de travail correctes. Le PSV souhaite par ailleurs la mise en œuvre de l'exigence du respect de l'égalité salariale.

7.1 Instaurer un salaire minimum cantonal

Un-e travailleur-euse sur dix gagne moins de CHF 4000.- bruts pour un emploi à 100%. Cette situation aboutit au recours aux prestations complémentaires familles ou à l'aide sociale pour des travailleurs-euses qui exercent pourtant leur activité à temps plein. Tout travail mérite un salaire correct, qui permette d'en vivre. Le canton doit en être le garant, et un salaire de minimum CHF 4'000.- par mois est aujourd'hui nécessaire.

7.2 Créer une assurance générale de revenu

En combattant les statuts de faux indépendants, cette assurance doit faciliter les changements d'orientation professionnelle et les passages à vide en suivant les personnes indépendantes et salariées tout au long de leur vie. Sans se substituer au système de sécurité sociale existant, elle doit compléter les lacunes en cas de chômage, accident, maladie ou de reconversion professionnelle.

7.3 Permettre la conclusion d'une convention collective de travail (CCT) dans le commerce de détail

Le commerce de détail est incontournable pour l'animation des centres-villes et des communes. Il est nécessaire au développement d'une économie locale. Il est indispensable de se doter d'une convention collective de travail dans le commerce de détails accordant aux travailleuses-euses des protections suffisantes, des horaires et des salaires correctes.

7.4 Reconnaître un droit au télétravail et à la déconnexion

La santé au travail est un droit. Le recours au télétravail partiel est à faciliter quand il répond à une demande de l'employé-e. Les nouvelles technologies et le télétravail effacent la frontière entre vie privée et professionnelle. Pour protéger ce temps de vie et de loisirs, nous avons un droit à la déconnexion en empêchant les déviations des courriels professionnels sur les portables durant les congés.

7.5 Assurer une égalité de fait dans le monde du travail

C'est en valorisant les métiers majoritairement occupés par des femmes et en améliorant la représentativité des femmes dans les fonctions de cadre que nous pourrions arriver à une égalité de fait dans le monde du travail. Le sexisme, l'inégalité salariale ou le harcèlement sexuel doivent être sanctionnés.

Mettre en place dans le privé et dans le public un code de conduite qui respecte les femmes, les minorités, notamment les personnes LGBTIQA* et généraliser le curriculum vitae (CV) anonyme afin que cessent les discriminations vécues dans le monde professionnel public et privé. Toutes et tous les employé-e-s doivent pouvoir travailler dans un environnement sans discrimination découlant de leur personnalité.

7.6 Soutenir l'économie locale par des projets régionaux

Investir massivement dans le tissu économique vaudois et participer à la relance économique en faveur de nos PME et TPE (très petites entreprises). Soutenir des programmes de développement économique qui valorisent les ressources naturelles, le savoir-faire et le patrimoine d'une région, afin de favoriser la création et la diversification des emplois de proximité.

7.7 Renforcer le contrôle des salaires, la promotion des emplois stables et la santé au travail dans le canton

Le contrôle des salaires et des conditions de travail garantit le respect des normes applicables et des usages en vigueur dans le canton. Il s'agit dès lors de les renforcer en :

- Augmentant le nombre de contrats-types de travail dans les secteurs sans convention collective où la sous-enchère salariale sévit.
- Incluant l'obligation de respecter les CCT dans tous les appels d'offres et limitant le recours aux travailleurs temporaires dans les marchés publics.
- Renforçant les effectifs des inspecteurs-trices du travail, pour leur permettre de lutter plus efficacement contre les menaces sur la santé au travail et d'intervenir sur davantage de postes de travail et de développer une approche des travailleurs-euses en télétravail.

7.8 Lutter contre le chômage des personnes de plus de 55 ans

Après deux ans de chômage, 50% des plus de 58 ans ne retrouvent plus de travail. En développant la formation continue et en favorisant le maintien en emploi des plus de 50 ans, le PSV souhaite lutter contre le chômage des seniors.

8. SE DEPLACER

DES TRANSPORTS EFFICACES ET PEU POLLUANTS

Pour améliorer la fluidité des déplacements ainsi que la qualité de vie de toutes les Vaudoises et tous les Vaudois, Le PSV demande un réseau de transports publics étendu, fiable, fortement cadencé et confortable qui doit être l'épine dorsale du système de mobilité. Sur ce réseau viennent se connecter des rabattements à vélo, en marche à pied, ou en voiture là où cela est nécessaire.

8.1 Investir massivement dans des transports publics performants

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre sans préjudice pour les plus défavorisé·e·s, il faut continuer à développer par l'investissement public le réseau de transports en commun, en particulier dans les régions périphériques. Plus l'offre sera améliorée, plus la demande suivra rapidement, et de nombreuses personnes abandonneront la voiture pour utiliser les transports en commun.

8.2 Favoriser la mobilité active en développant un réseau cyclable et un réseau pédestre

En développant un réseau cyclable sécurisé et attractif destiné aux déplacements quotidiens, notamment des pendulaires, la pratique du vélo continuera son expansion. Favoriser les déplacements à pied ou à vélo c'est également agir directement sur la santé de la population.

8.3 Développer l'intermodalité

La complexité des besoins de déplacements de la population est une réalité. Utiliser plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement constitue un élément d'une stratégie de mobilité durable visant à répondre à cette réalité. Pour diminuer la nécessité de recourir à l'automobile individuelle, il est nécessaire de rendre accessible des parkings périphériques et développer des stratégies financières (prix attractifs pour les vélos dans le train par exemple).

8.4 Offrir des transports publics gratuits de manière ciblée

Le coût des transports publics pour les utilisateurs·trices doit tenir compte des situations sociales (retraités, étudiants, apprentis, etc.). La gratuité, ou de fortes réductions de prix, pour des catégories ciblées d'utilisateurs·trices doit permettre d'atteindre cet objectif, et ce sans empêcher le nécessaire développement de l'offre.

8.5 Faciliter la mise en œuvre de zones 30 et de limitation à 30 km/h

Pour mieux s'adapter aux rythmes humains, le 30 km/h doit être envisagé partout où cela est possible. Cette cadence permet de pacifier la circulation mais également de lutter contre les nuisances sonores.

9. PARTICIPER

LUTTER ET PROTÉGER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Une société ne fonctionne que si tout le monde dispose de perspectives d'avenir. Cela implique l'égalité entre femmes et hommes, ainsi que la protection des droits fondamentaux. Le PSV s'oppose également fermement à toute discrimination en fonction du genre ou de l'orientation sexuelle. Il convient de lutter avec détermination contre l'homophobie, la transphobie, le sexisme, le racisme et toutes formes de discriminations, afin que chacun puisse vivre de façon épanouie.

9.1 Mettre en œuvre l'égalité entre les femmes et les hommes dans les faits

Développer des mesures pour une réelle égalité entre les femmes et les hommes dans tous les métiers et fonctions, notamment les domaines dans lesquels les femmes sont sensiblement minoritaires. Les entreprises de 30 employé·e·s et plus, au lieu de 100 au niveau suisse, devraient être soumises à des analyses obligatoires par des organes de révision conformes au droit fédéral. Valoriser les métiers où les femmes sont majoritaires en veillant aux conditions de travail et de formation.

9.2 Aménager l'espace public pour que chacune et chacun se sente bien et en sécurité

Construit et aménagé essentiellement par et pour les hommes, l'espace public devrait pourtant, par définition, appartenir à toutes et tous. Malheureusement, dans les faits, il est investi de manière très différente par chacun·e au quotidien. Il est nécessaire aujourd'hui d'offrir des solutions concrètes aux problèmes identifiés par les personnes préférencées.

9.3 Introduire le droit de vote et d'éligibilité des étrangères-ers au niveau cantonal

Pour une démocratie égalitaire et ouverte, le droit de vote et d'éligibilité doit être étendu à toutes et tous au niveau cantonal. Depuis 2003, les étrangers·ères peuvent exercer leur droit civique au niveau communal, il est plus que temps de leur octroyer ce droit au niveau cantonal.

9.4 Régulariser les « sans papier » qui travaillent dans le Canton

L'Etat doit aujourd'hui reconnaître l'existence des travailleuses et travailleurs sans statut de séjour, dont la présence est due principalement au fait qu'il existe un besoin de main d'œuvre dans certains secteurs économiques pour du personnel non-qualifié. Le PSV pense qu'il existe un droit d'installation pour ces personnes de manière légale et une possibilité de régularisation facilitée.

9.5 Inclure les personnes en situation de handicap dans tous les volets de la société

Dans la défense d'une société inclusive, il est nécessaire de renforcer la participation pleine et entière des personnes handicapées dans la vie publique et politique. Le Canton doit intégrer le principe de l'Inclusion dans la législation cantonale afin de permettre aux personnes en situation de handicap de mener une vie digne sans barrières sociales, professionnelles ou financières.

9.6 Intégrer les personnes en transition de genre ou intersexes

Prendre en compte dans les différentes politiques publiques et pratiques administratives la situation des personnes ayant réalisé une transition de genre ou envisageant de le faire ainsi que pour les personnes intersexes. Cela passe notamment par la suppression de la mention du sexe dans les procédures administratives, par la révision des normes relatives aux équipements publics (WC, douches, vestiaires, etc.) ou encore la facilitation des démarches à l'état civil.

9.7 Intensifier la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants et agir contre les crimes LGBTIQ-phobes

Il faut développer la sensibilisation, l'éducation, la prévention, l'intervention, la visibilité et réprimer au besoin. Cela passe par la formation du personnel dans la chaîne sécuritaire, mais aussi par un engagement des structures de travail social, de formation ou encore des dispositifs sanitaires. Un refuge permettant d'accueillir les personnes LGBTIQA en situation d'urgence doit également être mis en place.

Finalement, les "thérapies de conversion" sont de graves atteintes à la personnalité. Elles doivent être interdites dans le canton de Vaud.

9.8 Intensifier la lutte contre les discriminations raciales

La prévention contre de actes racistes passe par une action de prévention et de sanction résolue. Si la prévention commence par l'école, elle doit aussi toucher le milieu économique, le milieu médical et la santé, les hautes écoles, les médias et la chaîne pénale. Les services de l'administration, ainsi que les associations œuvrant dans la prévention et la dénonciation du racisme doivent être soutenues. Les actes racistes, qu'ils soient commis par des figures publiques, des associations, des organisations ou des particuliers, doivent être investigués et sanctionnés conformément au droit.

10. SE CULTIVER

POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE RESPONSABLE ET AMBITIEUSE

Le Canton de Vaud déploie une politique culturelle forte, en s'appuyant sur l'ensemble de ses acteurs et actrices dans les domaines artistiques. Son important tissu associatif et ses professionnel-le-s d'institutions et de manifestations culturelles font de la culture une activité économique et sociale essentielle. C'est dans ce sens qu'il nous semble indispensable d'investir plus largement pour son développement. Terreau de la cohésion sociale et du vivre-ensemble, la culture doit être plus justement considérée dans ses spécificités professionnelles, soutenue dans des démarches de responsabilité sociale et de durabilité, et aller à la rencontre de tous les publics partout à travers le Canton. Nous souhaitons développer et soutenir l'offre culturelle, travailler à améliorer les conditions de travail de celles et ceux qui la font vivre et permettre à toutes et tous de s'y relier.

10.1 Faciliter l'accès à la culture

Offrir un accès gratuit aux musées et élargir le champ d'application de la carte Passculture à destination de différents publics : jeunes, bénéficiaires de prestations sociales, personnes en situation de handicap.

10.2 Faciliter l'accès et à la formation et à la pratique artistique

Rendre accessible financièrement pour toutes et tous, et dans toutes les régions du canton, la formation et les pratiques artistiques.

10.3 Créer et mettre en œuvre des dispositifs de sécurité sociale

Soutenir la création de dispositifs adaptés à la diversité des métiers artistiques, par exemple par un mécanisme de portage salarial en concertation avec les associations professionnelles.

10.4 Diversifier les bourses de recherche et de transformation artistiques

Accompagner les artistes dans les différents temps de la création, de la recherche expérimentale ou de nouvelles techniques et dispositifs de diffusion de leur travail. Mettre en place différentes actions de sensibilisation afin que le grand public comprenne mieux ce que la recherche en arts signifie.

10.5 Poursuivre la mise en réseau des lieux de résidences et de répétitions d'artistes

Favoriser et soutenir la création artistique dans le canton. Favoriser des soutiens plus pérennes aux producteurs-trices culturel.le.s et aux artistes, notamment en développant des systèmes de contrats de confiance. Créer des synergies et tisser des liens entre créateurs-rices, spectateurs-rices et institutions pour mettre en valeur la diversité culturelle régionale.

11. BIEN VIEILLIR

ENVISAGER L'AVENIR AVEC SÉRÉNITÉ

Le vieillissement de la population entraîne des changements importants dans de nombreux domaines de la vie, du quotidien au monde du travail à celui des assurances sociales. Si l'espérance de vie augmente, toujours plus de personnes âgées, vivant parfois seules, ont besoin du soutien de la société. Le PSV souhaite des mesures ciblées pour les personnes seniors afin que celles-ci soient pleinement intégrées face aux défis à venir.

11.1 Maintenir l'intégration sociale des seniors

En développant des projets communautaires et en encourageant le bénévolat et la participation des seniors, leur intégration dans la société est favorisée. La formation doit également être encouragée, même à la retraite.

11.2 Assurer l'accessibilité et la sécurité dans la vie quotidienne

Le numérique prenant une place toujours plus grande dans nos quotidiens, les seniors doivent être accompagnés dans cette transition et ne pas subir la fracture numérique. Nous devons garantir des prestations adaptées pour toutes et tous. L'espace public, nos infrastructures et sa sécurité doivent également être pensés en conséquence.

11.3 Accompagner le passage à la retraite en particulier pour les personnes les plus précarisées

Le moment de la retraite peut être une étape difficile, d'autant plus pour les personnes qui bénéficient des régimes sociaux. Cette transition doit être accompagnée de manière ciblée en informant sur les droits disponibles et si les personnes concernées le souhaitent un appui social doit leur être proposé.

11.4 Encourager la construction de logements protégés

Destinés aux seniors ou toutes personnes en situation de handicap, ces lieux de vie visent à prolonger le maintien à domicile de personnes fragilisées et leur garantissant un cadre sécurisant et adapté. Les logements protégés offrent la possibilité à chacune et chacun de rester chez soi dans de bonnes conditions aussi longtemps que possible.

12. TRANSFORMER

VERS UNE TRANSITION NUMERIQUE SOLIDAIRE

Le numérique occupe une place considérable et croissante dans notre quotidien. L'accélération des changements ainsi provoqués peut accentuer la fracture numérique et laisser des personnes démunies. Nous devons composer avec ce monde numérique de plus en plus complexe. Cependant, nous devons en garantir l'accès à toutes et tous, à des conditions adéquates. Le PSV souhaite lutter contre les formes d'exclusion que pourrait induire la transition numérique. Celle-ci doit rester inclusive et bénéficier au plus grand nombre. La sécurité des données doit être garantie et assurée par une gouvernance publique.

12.1 Diminuer la fracture numérique

Fournir à toutes les citoyennes et tous les citoyens les moyens d'appréhender la société numérique et ses enjeux, à tout âge, et pouvoir développer les compétences techniques nécessaires en :

- formant les élèves comme les enseignant·e·s en compétences numériques et à la science informatique ainsi qu'à la pensée critique liée aux contenus numériques, et ce dès le début de l'enseignement obligatoire.
- permettant à chacun·e de s'adapter aux transformations numériques et au marché du travail en proposant de la formation continue ou/et de la reconversion professionnelle.

Permettre à chacun·e d'avoir accès à du matériel et à une connexion afin de supporter ces changements et apprendre à gérer les outils numériques (lois, formation, etc.).

La promotion de l'égalité de genre doit être recherchée dans toute action visant à accompagner la transformation numérique. Les trajectoires féminines dans le numérique doivent être soutenues.

12.2 Accompagner et soutenir les PME/TPE² dans la numérisation de leur activité

Il est nécessaire et urgent de soutenir notre économie locale dans cette transition. Par exemple au besoin, lors du lancement d'une activité en ligne, les aider pour la création d'un site internet ou l'acquisition de certains logiciels spécifiques.

12.3 Soutenir le développement des services numériques dans l'administration publique

L'Etat doit fournir à la population et à l'économie des services efficaces et de haute qualité qui doivent être accessibles à toutes et tous. Le PSV soutient cette stratégie numérique et l'encourage à se développer.

12.4 Assurer une sécurité numérique et protéger les données personnelles

Nos données numériques doivent être assurées par une gouvernance publique. Il est de la responsabilité de l'Etat d'assurer la sécurité des biens communs, dont les services et les données informatiques font naturellement partie.

² PME : petite et moyenne entreprise / TPE : très petite entreprise